

CONSEIL MUNICIPAL / COMPTE-RENDU / Séance du 19 décembre 2014

Station d'épuration.

La commune va procéder à la construction d'une station d'épuration de type filtre planté de roseaux de capacité 300 équivalents habitants en contrebas du bourg. Cette opération nécessite l'achat d'une parcelle de terrain auprès de Madame Laurence MATHEVET.

Le conseil municipal, conscient de la nécessité de faire avancer le projet et en l'absence d'alternative accepte les conditions suivantes d'achat :

Achat au prix de 3,50 € le m² d'une partie des parcelles B 392 pour 3 660 m² et B 396 pour 790 m²

Prise en charge par la commune des frais de documents d'arpentage, de bornage et d'acte notarié.

Il convient aussi de conclure une convention de servitudes avec Monsieur Hervé MUZELLE, propriétaire riverain de la parcelle A 710. Cette convention concernera le passage des nouvelles canalisations d'assainissement pour alimenter la future station d'épuration

Local à disposition des chasseurs

La commune a été saisie d'une demande de la part de la société de chasse qui est à la recherche d'un local. Un accord est donné pour l'octroi d'une surface dans le sous-sol de l'ancienne usine. Les travaux d'aménagement seront réalisés et financés par l'association. Les consommations d'eau et d'électricité seront également à sa charge. Une convention de mise à disposition de 18 ans sera signée.

Voirie

Il sera procédé au goudronnage du chemin de Ressay (maison Laporte) voie communale 102 dans la programmation des travaux de l'été 2015.

convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion de la Loire du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2017

Le Maire expose : que le Centre de gestion de la fonction publique peut se substituer à la commune pour accomplir les tâches afférentes à l'établissement des dossiers CNRACL, et à l'envoi des données dématérialisées relatives au droit à l'information des agents. S'agissant d'une mission particulière le Centre de gestion propose que cette délégation s'effectue par nature de dossier, au vu d'une tarification fixée au 1^{er} janvier de chaque année. Cette solution proposée présente le double avantage de pérenniser ce service optionnel et de ne cotiser qu'en fonction des besoins, en connaissant au préalable les conditions financières de l'année à venir.

L'évolution de la réglementation en matière de retraite et plus particulièrement dans la gestion des dossiers, ou de l'étude du départ en retraite demandée par les agents (avec estimation de pension), est en effet de plus en plus complexe à maîtriser.

Le Conseil, accepte la proposition du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire de prendre en charge l'établissement complet des dossiers CNRACL de notre collectivité à compter du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2017 sauf dénonciation par préavis de trois mois applicable selon les types de dossier et selon les tarifs fixés par le Centre de gestion pour l'année 2015.

Adhésion à la convention « hygiène et sécurité » proposée par le Centre de gestion

Ce sujet est reporté au prochain conseil de 2015 car il nécessite une étude approfondie

Rappel

les vœux du maire auront lieu le samedi 10 janvier à 14h30 à la salle, toute la population est conviée.